## Contrat d'Education Canine – Troubles du comportement

Tel:

Nom du propriétaire :

Adresse Complète :						
Profession: Véte	érinaire :					
Nom du chien : Rac	ce:					
Numéro d'immatriculation :						
	use :					
Thérapie(s) mise en application :						
Type de forfait :	Pour la so	mme de :		€		
Ces séances devront être prises dans un délai de	mois.	Du /	/	au	/	/
Passé ce délai, ces séances ne seront plus valables.		•	•		•	•
Les règlements en plusieurs fois seront effectués ch		dès la signat	ure du	contrat	i	
	14440					
Une fréquentation régulière est demandée aux clients, ceci afin	d'assurar l'áva	Jution du prob	làma da	l'animal	lau mai	inc 2
séances par mois). Si l'éducatrice ne peut suivre l'animal réguliè		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			-	
éducatives car son comportement pourrait nuire au bon déroul					-	
cadedives car som comportement pourrait name ad som derour	ement de cene	s er ou tout siri	ipicilicii	i de meti		cc contrac.
Tout contrat souscrit à O.B. Canine ne pourra être remboursé pa	assé le délai de	14 jours sauf	si les séa	nces ont	comme	ncées.
		-				
Si de mauvaises conditions météorologiques rendent impossible	e le dérouleme	nt de la séance	e, l'éduca	trice pou	ırra ann	uler une
séance, qui sera reportée à une date ultérieure déterminée d'u	n commun acc	ord avec le clie	nt.			
En cas d'empêchement, le client s'engage à prévenir 48 heures	avant chaque s	éance l'éducat	rice. Au d	as où l'é	ducatric	e n'aurait
pas été prévenue, la séance ne serait pas reportée.						
O.B. Canine est assuré contre les risques découlant de l'éducation						
Malgré toutes les précautions prises, l'animal pourrait se blesse						
nullement responsable des conséquences de cet accident. De n	=					
responsable de la bonne tenue de son chien. Etant donné qu'il						
pour votre animal, O.B. Canine ne sera nullement responsable	en cas d'accide	nt causé par les	s heurts (	entre chi	ens ; les	assurance
des propriétaires intervenant à ce moment-là.						
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandor	n de la nart du	ı ou des Proni	riátairas	da dám	nánaga	ment du
Propriétaire, de dépassement du délai Le contrat reste va	-				_	ment du
riophietaire, de depassement du delai Le contrat reste va	iable pour un a	utie cilieli, app	Jaitellali	t a la lall	iiiie.	
Vous autorisez O.B.Canine à un droit à l'image , à l'exploitation ,	à l'utilisation	et à la diffusion	de nhot	os et vide	éo de vo	ous et votre
chien pendant vos séances ainsi que toute autre activité liée à 0			i de pilot	05 00 1101	co ac re	343 61 1011
4						
La Jurisprudence rappelle que l'Educateur Canin est tenu d'oblig	gation de moye	ens :				
Il doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour donner sa	-		animal.			
Il a également obligation d'informer sur les méthodes qui vont	lui être appliqu	ées.				
En aucun cas , on ne pourra exiger un résultat absolu, puisqu'il	_				-	
L'éducatrice applique des méthodes qui font leurs preuves dans	le nombreux o	as, mais, malh	eureuser	nent pou	ıvant éc	houer dan
d'autres.						
Je reconnais m'engager dans un forfait qui comprend une partie	e théorique ind	issociable d'un	e partie	pratique,	les deu	ıx étant
nécessaires au problème de mon chien.						
Fait à, le E	n double exen	nplaire				
Take a minimum managaran na man	III GOGDIC CACII	.p.uii C.				
Signature du propriétaire	Signati	ıre du Gérant				
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)	_					